

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1934

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les faux tuteurs

André Gavillet • 4 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19142>

L'OIT, la Suisse, la protection de la maternité et les patrons vaudois

Les efforts de l'OIT (Organisation internationale du travail) ont abouti à une protection efficace de la maternité. Une convention, ratifiée par la Suisse, oblige les employeurs à accorder un congé-maternité de 14 semaines. La Suisse a adapté sa législation pour tenir compte de cette exigence. Tout serait donc en ordre.

N'était un problème, qui semble mineur mais qui ne l'est pas, selon le bulletin hebdomadaire du Centre

patronal vaudois: celui de l'allaitement.

En effet, écrit-il, la charge que représente le paiement de l'allaitement peut pour l'entreprise se révéler extrêmement lourde. Et de le prouver par un calcul abracadabrant: totalité des naissances en Suisse, 80'000 naissances x 60 minutes d'allaitement = 2 millions, par jour d'allaitement «auxquels s'ajoutent les frais de réorganisation et de remplacement de la travailleuse».

Mais ce n'est pas tout. Il faut

boire le lait maternel jusqu'à la lie, car on doit compter avec de fausses allaitantes. Comment déceler les abus?

Citons le bulletin (22.11.2011).

«(...) Le paiement obligatoire du temps consacré à l'allaitement ouvrirait la porte aux abus. La durée des absences serait presque inévitablement prolongée et il serait quasiment impossible, dans les faits, de vérifier que les mères qui profitent d'un tel congé payé allaitent effectivement.»

Et n'y aurait-il pas des nourrissons complices?

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1934#>
2. <http://www.domainepublic.ch/articles/10282>
3. <http://www.domainepublic.ch/articles/18729>
4. http://www.dailymotion.com/video/x51tpe_la-venoge-par-son-auteur-jean-villa_fun
5. <http://www.bicweb.vd.ch/communique.aspx?pObjectID=373935>
6. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/210/a60.html%29>
7. <http://www.domainepublic.ch/files/upload/dp1386.pdf>